

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatorzième jour de novembre 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**05-11-307**      **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 3 octobre 2005.

ADOPTÉE

**05-11-308**      **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la conseillère Monique Carré, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**05-11-309**      **Formation des comités**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter la formation des comités suivants:

Bibliothèque municipale (délégué)	:	Serge Bizier
Embellissement & Environnement (délégué)	:	Claude Côté
Jeunesse & Économie Sociale	:	Monique Carré Serge Bizier

Piscine (délégué)	:	Martin Sévigny
Travaux publics & Voirie	:	Martin Sévigny Fernand Ruel André Bergeron
Rouli-Bus (délégué)	:	Fernand Ruel
Comité consultatif d'urbanisme	:	Monique Carré Fernand Ruel 03/2007 André Bergeron Alexis Gagné 03/2006 Réjean Rodrigue
Office municipal d'habitation (délégués)	:	Martin Sévigny Fernand Ruel Claude Côté
Contrôle des démolitions	:	Monique Carré Serge Bizier André Bergeron
Développement économique	:	Martin Sévigny (substitut) André Bergeron
Toponymie	:	Serge Bizier André Bergeron Richard Pellerin
Festival du cheval (délégué)	:	Claude Côté

ADOPTÉE

05-11-310

### **Adhésion 2006 à l'Union des Municipalités du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2006 et acquitte la cotisation annuelle de 6 284.53 \$ (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

### **Rapport du Maire sur la situation financière**

#### **1°) Rapport financier 2004**

Au 31 décembre 2004, la nouvelle Ville a complété sa quatrième année financière.

Les états financiers de l'année 2004 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à 5 861 158 \$ tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient 5 278 616 \$ dégageant un surplus net d'opération de 582 542 \$.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2004 et notam-

ment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

2°) **Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2005, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à 6 120 076 \$ auquel on ajoute un montant spécifique de 36 300 \$ transféré aux activités d'investissement. À même ce budget, une réserve de 93 855 \$ est affectée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération qui s'effectuera d'ici la fin de l'année.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la nouvelle Ville 205 500 \$ et de celui de l'ex-Paroisse 17 363 \$ pour les prévisions budgétaires 2005.

D'autres montants ont été appropriés en cours d'année :

- 15 000 \$ pour le refinancement du règlement no 98-328 de l'ex-Paroisse.
- 166 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur les rangs 10 Ouest, 11 Ouest et 11 Centre.
- 4 058 \$ pour des travaux d'ingénieurs de conception pour l'enfouissement des fils de la rue Lecomte.
- 93 500 \$ pour la réfection de voirie du Domaine Paquet (secteur Plage).
- 100 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.
- Un montant d'environ 194 000 \$ pour la vidange des boues des étangs aérés.

Au cours du présent exercice, un remboursement de 20 000 \$ a été effectué au fonds de roulement.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2004 totalisait :

pour 2005	:	1 958 900 \$
pour 2006	:	1 020 000 \$
pour 2007	:	Ø \$

Ces montants consistent, en plus des transferts des activités financières, aux travaux suivants :

- voirie (trottoirs, réserve domiciliaire, voirie rurale)
- hygiène du milieu (eau potable + plan directeur)
- loisirs et culture (terrains de tennis, bibliothèque)
- véhicules (sécurité publique)

Les projets inscrits pour 2005 sur ce programme mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2005**

La rémunération des membres du conseil est de 22 080 \$ pour le maire et de 7 360 \$ pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de 11 040 \$ pour le maire et de 3 680 \$ pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2006**

En 2006, le conseil de la Ville aura reçu toutes les autorisations requises pour effectuer les travaux requis pour augmenter l'approvisionnement en eau potable. Une demande au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale sera complétée et une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% pourrait être accordée.

Le conseil mettra en œuvre le plan d'action en matière de sécurité incendie en collaboration avec la Ville de Plessisville et finalisera le schéma de couverture de risques avec la MRC de l'Érable.

Un plan directeur des réseaux d'aqueduc et d'égout sera confectionné dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence.

Les démarches pour remplacer le camion-citerne du service incendies seront également amorcées.

Parmi les priorités, seront continués les efforts mis de l'avant pour promouvoir le parc industriel Jacques-Baril et la prospection de nouvelles entreprises.

Finalement, les bons résultats obtenus avec la promotion des secteurs résidentiels nous confirment de continuer dans le même sens.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

05-11-311

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

05-11-312

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 4 octobre 2005	
- nos 5CH001463 & 5CH001464	12 351.85 \$
- En date du 5 octobre 2005	
- nos 5CH001465 & 5CH001466	153.54 \$
- En date du 6 octobre 2005	
- nos 5CH001467 à 4CH001475	687.77 \$
- En date du 12 octobre 2005	
- nos 5CH001476 à 5CH001483	15 879.31 \$
- En date du 19 octobre 2005	
- nos 5CH001484 à 5CH001488	13 146.38 \$
- En date du 19 octobre 2005	
- nos 5CH001489 à 5CH001492	14 830.11 \$
- En date du 26 octobre 2005	
- nos 5CH001493 & 5CH001494	8 722.56 \$
- En date du 27 octobre 2005	
- no 5CH001495	3 450.75 \$
- En date du 6 septembre 2005	
- no 5CH001284	annulé
- En date du 1 novembre 2005	
- nos 5CH001496 à 5CH001498	20 553.16 \$
- En date du 4 novembre 2005	
- nos 5CH001499 à 5CH001507	39 545.27 \$
- En date du 8 novembre 2005	
- nos 5CH001628 & 5CH001629	3 974.94 \$
- En date du 10 novembre 2005	
- no 5CH001630	2 310.00 \$

dépôts salaires des périodes 200540 à 200544  
temps supplémentaire des périodes 200540 à 200544

ADOPTÉE

05-11-313

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 14 novembre 2005  
- nos 5CH001508 à 5CH001627 167 209.36 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 14 novembre 2005  
- nos 5CH200027 & 5CH200028 168 724.31 \$

ADOPTÉE

05-11-314

**Autorisation de paiement - MRC de l'Érable – Schéma de couverture de risque**

ATTENDU la quote-part demandée par la MRC de l'Érable relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU la décision des villes de Plessisville et Princeville à l'effet de ne pas participer à un service incendie régional;

ATTENDU QUE depuis le 11 avril 2005, jour de la fondation du service incendie régional, aucun travail n'a été effectué sur le schéma de couverture de risques;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la portion applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 10 avril 2005 de la facture de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques soit pour un montant de 3 369.88 \$.

ADOPTÉE

05-11-315

**Renouvellement de l'entente de tarification – Frais de services financiers**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire et la Trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Princeville le renouvellement de l'entente de tarification pour les frais de services avec le Centre financier aux entreprises Desjardins des Samares qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 avril 2006.

ADOPTÉE

05-11-316

**Annulation de soldes sur règlement d'emprunt**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt nos 2002-44 (modifié par 2002-52 et 2003-66) et 2002-45 (modifié par 2002-53 et 2003-67);

ATTENDU QUE le solde résiduaire du montant d'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales, et des Régions ne peut être utilisé à d'autres fins;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit annulé le solde représentant la partie résiduaire non utilisée du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et des Régions au règlement d'emprunt no 2002-44, soit 221 129 \$ et du règlement no 2002-45, soit 344 117 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal.

ADOPTÉE

**05-11-317**

**Renouvellement du contrat d'assurance collective**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Groupe financier AGA inc. suite à l'analyse des conditions soumises par SSQ-Vie en rapport avec le taux d'utilisation, de notre expérience et des facteurs inflationnistes;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte les conditions de renouvellement des assurances collectives du Regroupement de l'Estrie-Montérégie couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 avec SSQ-Vie.

ADOPTÉE

**05-11-318**

**Politique de harcèlement psychologique**

ATTENDU la nouvelle politique sur le harcèlement psychologique introduite par la Loi sur les normes du travail;

ATTENDU QUE la présente politique a fait l'objet d'une consultation auprès des instances concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil adopte la nouvelle politique sur le harcèlement psychologique s'appliquant à l'ensemble des employés de la Ville de Princeville ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

**05-11-319**

**Achat d'un terrain – Élargissement du Parc linéaire – Quote-part à la MRC de l'Érable**

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a procédé à l'acquisition d'un terrain en vue de l'élargissement du Parc linéaire dans les environs de la route 116 et de la rue Demers à Princeville;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement représentant la quote-part de la Ville de Princeville à la MRC de l'Érable pour l'acquisition du terrain ci-haut mentionné au montant de 2 616.64 \$.

ADOPTÉE

**05-11-320**

**Adhésion au CERIU et délégation**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est finaliste au Prix d'Innovation décerné par le ministère des Affaires municipales et des Régions lors du Colloque Infra 2005 du CERIU;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adhérer au Centre de Recherche et d'Expertise

en Infrastructures urbaines et d'autoriser la délégation de cinq personnes à la remise du Prix d'Innovation Technologique en infrastructure qui aura lieu à Montréal le 21 novembre prochain.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursées relatif à cette décision.

ADOPTÉE

**05-11-321**

**Déneigement des kiosques postaux – Domaine Paquet**

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à l'entreprise Transport Luc Hémond au montant de 260 \$ taxes incluses.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de déneigement des deux kiosques postaux de la Ville de Princeville situés dans le secteur du Domaine Paquet.

ADOPTÉE

**05-11-322**

**Déneigement du rang 6 – Paroisse de Plessisville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement d'une partie du sixième rang Est de la Ville de Princeville à la municipalité de la Paroisse de Plessisville au coût total de 1 200 \$.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de déneigement du sixième rang Est de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-11-323**

**Transport adapté Rouli-Bus – Ajout d'une municipalité**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine désire joindre l'ensemble des municipalités des Bois-Francis afin d'offrir du transport adapté sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, et il est unanimement résolu d'approuver l'ajout de la municipalité de Sainte-Séraphine au service de transport adapté offert par Rouli-Bus.

ADOPTÉE

**05-11-324**

**Transport adapté Rouli-Bus – Budget et contribution municipale 2006**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2006 présentées par l'organisation du transport adapté Rouli-Bus et de verser pour l'année 2006, la quote-part de 11 494 \$.

QUE ce conseil autorise la trésorière à effectuer le versement.

ADOPTÉE

05-11-325

**Prolongement de la rue Fréchette – Adjudication de contrat**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du prolongement de la rue Fréchette à l'entrepreneur Gagné Excavation Ltée, au montant de 247 303,75 \$ taxes incluses pour effectuer le prolongement de la rue Fréchette comprenant l'ajout de réseau d'aqueduc et d'égouts ainsi que la réfection de la rue tel que stipulé aux documents de soumissions. Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 2005-102.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de prolongement de la nouvelle partie de la rue Fréchette de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-11-326

**Déclaration du responsable d'une installation de distribution d'eau potable**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser Mario Juairé, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la *Déclaration du responsable d'une installation de distribution* exigée par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

05-11-327

**Achat d'un luminaire – rue Lecomte**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le Directeur des Travaux Publics Bruno Vigneault, à procéder à l'achat auprès de Lumen d'un luminaire de type Sérénade aux prix de 3 854.00 \$ avant taxes et d'une base MCM modèle 506 au prix de 5 045.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

05-11-328

**Adhésion au Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisation du Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour au montant annuel de 50 \$ pour l'année 2005-2006.

QUE ce conseil nomme Monsieur Claude Côté pour représenter la Ville de Princeville lors des rencontres tenues par le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour.

ADOPTÉE

05-11-329

**Demande de travaux d'entretien du cours d'eau Willie Gagné**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de travaux d'entretien

de la Branche # 1 du cours d'eau Willie Gagné présenté par Monsieur Paul Fougrette, résident dans le secteur de la rue Noël.

QUE la présente demande soit transmise à la M.R.C. de l'Érable pour obtenir l'approbation et la réalisation de celui-ci dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

05-11-330

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement de la Fromagerie Madame Chèvre**

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour des travaux d'agrandissement du bâtiment industriel de la Fromagerie Madame Chèvres Ltée;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone industriel I-31 et que cette zone est assujettie au règlement no 2005-95 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE selon l'article 2.8 du règlement, le conseil municipal doit approuver ou désapprouver les plans déposés pour une telle demande de permis;

ATTENDU QU'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme a été transmis au conseil municipal à l'égard de cette demande;

ATTENDU QUE les objectifs et critères énumérés au chapitre 5 du règlement sont respectés;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve les plans déposés pour les travaux d'agrandissement du bâtiment de la Fromagerie Madame Chèvre Ltée sans que ces plans soit soumis à une consultation publique.

ADOPTÉE

05-11-331

**Modification de la résolution numéro 05-08-238 – Demande d'autorisation de Madame Mélanie Jackson**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de modifier la résolution 05-08-238 afin de se conformer à l'exigence prévue par l'article 58,2 de la loi de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec.

QUE ce conseil informe la commission qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole pouvant recevoir un local pour une place d'affaires.

ADOPTÉE

05-11-332

**Demande à la CPTAQ – Suzanne Bourgeois**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Madame Suzanne Bourgeois;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet d'opérer une place d'affaires principalement reliée aux soins de pieds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Suzanne Bourgeois afin de permettre à la requérante d'utiliser une superficie de 24 m<sup>2</sup> pour opérer une place d'affaires dans la résidence situé au 1327, route 263 Nord de la Ville de Princeville.

QUE le conseil informe la commission que selon l'article 58,2 de la loi, qu'il existe des espaces appropriés ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole pouvant recevoir un local pour une place d'affaires.

QUE la présente demande respecte la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-11-333**

**Demande à la CPTAQ – Gagné Excavation Ltée**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Gagné Excavation Ltée;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet d'opérer une carrière sur les lots 11-A, 11-B et 11-C du rang X11 du Canton de Stanfold;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévégné, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Gagné Excavation Ltée afin de permettre l'exploitation d'une carrière sur une superficie de 50 000 m<sup>2</sup> sur les lots 11-A, 11-B et 11-C du rang X11 du Canton de Stanfold.

QUE le conseil informe la commission que selon l'article 58,2 de la loi, qu'il existe ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole des espaces appropriés comme zone d'extraction mais que ces zones sont déjà exploitées par d'autres entrepreneurs que le présent requérant.

QUE la présente demande respecte la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-11-334**

**Demande à la CPTAQ – Monsieur Hervé Blouin**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Hervé Blouin;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet de lotir des lots pour procéder à la vente de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Hervé Blouin pour lotir une partie des lots 17-B et 17-C du rang 1 du Canton de Stanfold dont la superficie représente 4 889,60 m<sup>2</sup> dans le but de vendre la propriété à un éventuel acquéreur.

QUE le conseil informe la commission que l'article 58,2 de la loi ne s'applique pas, étant donné que l'usage n'est pas concerné par la présente demande.

QUE la présente demande respecte la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-11-335**

**Vente d'un terrain industriel – Fromagerie Madame Chèvre**

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Fromagerie Madame Chèvre des parties du lot 13A- P rg 8, Canton de Stanfold et une partie du lot 13A-5- P d'une superficie de 6 319,1 mètres carrés tel que montré au plan de mesures préparé par Daniel Collin, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 2005 (minutes 2510) et annexé à la présente résolution, au prix global de 10 200 \$ (avant les taxes applicables) et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**05-11-336**

**Vente d'un terrain résidentiel – 70 Girouard**

ATTENDU QUE le prix original du terrain était de 16 542 \$;

ATTENDU QUE l'offre déposée était de 15 000 \$;

ATTENDU QUE la contre-proposition tient compte du fait que la façade n'est de 16,51 mètres soit 4,83 mètres de moins que celle au-delà de laquelle 100% des travaux d'infrastructures étaient chargés;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marie-Claude Marcoux, ou à tout autre acheteur de bonne foi, le lot 64-93-43 (70 Girouard) pour le prix de 15 500.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**05-11-337**

**Renouvellement de l'entente Loisirs avec Victoriaville 2006**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-11-338

**Achat de condenseurs à air au Centre Sportif Paul de la Sablonnière – Adjudication de contrat**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'installation de condenseurs à air au Centre Sportif Paul de la Sablonnière, à l'entreprise Multi-Services MGM inc. au montant de 45 434,88 \$ taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat d'installation de condenseurs à air avec le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

05-11-339

**Tournoi Provincial Bantam-Midget - Contribution**

Sur la proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam-Midget – Edition 2006 par l'octroi d'un montant de 500 \$ pour l'achat de médaillons et bannières.

QUE le conseil de la Ville de Princeville consent également à défrayer les envois postaux à être effectués par l'organisation d'une valeur d'environ 150 \$.

ADOPTÉE

**Demande de Madame Karine Heeremans** – Refusé. Une lettre explicative lui sera transmise. Classée.

**Orasse** - Remerciements reçus

05-11-340

**Chevaliers de Colomb – Campagne Guignolée 2005**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb de Princeville – Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Campagne de souscription 2005 – La Guignolée.

ADOPTÉE

**CSSS D'Arthabaska-Érable** - Remerciements reçus pour contribution accordée dans le cadre de la Journée « Bouger en Famille » et dépôt du bilan financier.

05-11-341

**Centraide – Campagne de souscription 2005**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder à Centraide Centre-du-Québec, une contribution de 300 \$ pour la Campagne de souscription 2005.

ADOPTÉE

**FADOQ** - Remerciements reçus pour la contribution accordée à la Fédération de l'Âge d'Or du Québec dans le cadre du programme ROSES D'OR.

05-11-342

**Unité Domrémy Plessisville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de participer au Brunch annuel qui aura lieu, ce Dimanche 20 novembre 2005 à 11 h 30 au Centre communautaire de Plessisville.

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets au montant total de 30 \$ pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

05-11-343

**Comité des Loisirs en déficience intellectuelle de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier la participation des élus municipaux qui ont participé au souper bénéfice tenu le 5 novembre 2005 à la Polyvalente « La Samarre »

QUE le conseil autorise l'achat de quatre billets au montant total de 200 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**Période de questions :**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-11-344

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière